



Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° 1.1

PRIORITÉ

1

Axe 1 : Habitat et patrimoine public

Objectif stratégique

OS1.1 : Rénover le parc privé de manière performante

Thème : Appui à la rénovation privée

Description de l'action :

Massification de la rénovation énergétique des logements :

- Poursuite et Renouveau de l'OPAH à l'échelle de l'intercommunalité + lancement d'une OPAH-RU sur la ville de Falaise, dans le cadre de l'ORT.
- Démarche « Villes reconstruites » pour lutter contre le problème des logements vacants et de performance énergétique des bâtiments de la reconstruction.
- La CdC va répondre également à l'Appel à Projets « Petites Villes de demain ».

Maîtrise d'ouvrage :

CdC du Pays de Falaise

Référent technique :

Pauline
Cédric DELAUNAY

Partenaire(s) :

Région Normandie
Etat / DDTM -Anah

<p>Dépenses prévisionnelles :</p> <p>30 000 à 50 000 € par logement rénové BBC</p>	<p>Financements possibles :</p> <p>ANAH AAP Villes reconstruites AAP Petites villes de demain</p>
<p>Indicateurs :</p> <p>Nombre de logements rénovés dans le cadre de ces opérations GWh économisés</p>	<p>Objectifs de réalisation :</p> <p>2026 :</p> <p>1,4% du parc privé rénové BBC = 190 logements/an (dont 150 maisons et 40 appartements) Résorption de la vacance (-2%) = 25 logements/an 4% du parc social rénové BBC = 50 logements/an 100 % des constructions neuves E+C- = 155 logements/an</p> <p>2030 :</p> <p>1,4% du parc privé rénové BBC = 190 logements/an (dont 150 maisons et 40 appartements) Résorption de la vacance (-2%) = 25 logements/an 4% du parc social rénové BBC = 50 logements/an 100 % des constructions neuves E+C- = 155 logements/an</p>

Mesures ERC - Action 1.1 :

Thématique	Impacts négatifs	Mesures		
		Évitement	Réduction	Compensation
Biodiversité	Menace pour les chiroptères (maintenir des lieux d'hibernation et de reproduction pour ces espèces protégées)	- En amont des travaux : réaliser un relevé-diagnostic, si présence de chiroptères, contacter SOS "Chauves-souris" (Groupe Mammalogique Normand) - Définir la nature et les lieux précis des travaux, ainsi que les périodes d'intervention afin de limiter au maximum le dérangement des populations de chiroptères en hibernation ou en reproduction.	Diviser le chantier Obturer les accès, sans enfermer d'individus (dernier recours)	Créer de nouveaux gîtes et en maintenir les accès (chiroptères) Ajouter des gîtes artificiels en façade ou au niveau des toitures.
Air	Emissions de poussières et de COV possibles lors des chantiers de rénovation	Ne pas utiliser de matériaux ou de produits contenant des COV	Privilégier les matériaux naturels, non traités Utiliser des outils et/ou des techniques permettant de limiter la dispersion des poussières lors des chantiers (bâches) Limiter l'accès du chantier et des abords du chantier aux personnes sensibles	Nettoyer régulièrement le chantier pendant les travaux et à l'issue des travaux Limiter l'accès aux personnes sensibles jusqu'à la retombée complète et le nettoyage des poussières liées aux travaux
Déchets	Production de volume de déchet supplémentaire lors des travaux	Utiliser des matériaux de récupération	Privilégier les matériaux avec moins d'emballage, recyclables, biosourcés	Développer les filières de traitement des déchets du bâti
Nuisances sonores	Bruits causés par les travaux	En amont du chantier, définir les périodes d'intervention les moins dérangeantes pour le voisinage	Communiquer auprès des riverains Utiliser des outils moins bruyants	Améliorer l'isolation acoustique après travaux



Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° 1.2

PRIORITÉ

2

Axe 1 : Habitat et patrimoine public

Objectif stratégique

OS1.1 : Rénover le parc privé de manière performante

Thème : Acteurs de l'immobilier (ACTIMMO)

Description de l'action :

Action de mobilisation des acteurs de l'immobilier : agences immobilières et bancaires, notaires (valorisation du bâti ancien, résorption de la vacance) - Programme Actimmo.

Présence aux salons de l'Immobilier et de l'Habitat, porte à porte, rendez-vous individuels et collectifs, formations, signatures de charte de partenariat, réalisation de prédiag énergie et valorisation des biens classés E ou moins (DPE) en amont de leur vente.

Maîtrise d'ouvrage :

Caen Normandie Métropole en partenariat avec Biomasse Normandie, avec une déclinaison au niveau de la CdC du Pays de Falaise

Référent technique :

Auréliette LETELLIER
Cédric DELAUNAY

Partenaire(s) :

CLER (dispositif CEE)
HESPUL
Biomasse Normandie

Dépenses prévisionnelles :

169 522 €

Financements possibles :

CEE - 100 %

Indicateurs :

Nombre de réunions/de formation avec les acteurs de l'immobilier

Nombre de pré-diag réalisés

Nombre de mise en chantier lors de mutation

Objectifs de réalisation :

2026 :

75 logements/an

2030 :

75 logements/an

Mesures ERC - Action 1.2 :

Thématique	Impacts négatifs	Mesures		
		Évitement	Réduction	Compensation
Biodiversité	Menace pour les chiroptères (maintenir des lieux d'hibernation et de reproduction pour ces espèces protégées)	- En amont des travaux : réaliser un relevé-diagnostic, si présence de chiroptères, contacter SOS "Chauves-souris" (Groupe Mammalogique Normand) - Définir la nature et les lieux précis des travaux, ainsi que les périodes d'intervention afin de limiter au maximum le dérangement des populations de chiroptères en hibernation ou en reproduction.	Diviser le chantier Obturer les accès, sans enfermer d'individus (dernier recours)	Créer de nouveaux gîtes et en maintenir les accès (chiroptères) Ajouter des gîtes artificiels en façade ou au niveau des toitures.
Air	Emissions de poussières et de COV possibles lors des chantiers de rénovation	Ne pas utiliser de matériaux ou de produits contenant des COV	Privilégier les matériaux naturels, non traités Utiliser des outils et/ou des techniques permettant de limiter la dispersion des poussières lors des chantiers (bâches) Limiter l'accès du chantier et des abords du chantier aux personnes sensibles	Nettoyer régulièrement le chantier pendant les travaux et à l'issue des travaux Limiter l'accès aux personnes sensibles jusqu'à la retombée complète et le nettoyage des poussières liées aux travaux
Déchets	Production de volume de déchet supplémentaire lors des travaux	Utiliser des matériaux de récupération	Privilégier les matériaux avec moins d'emballage, recyclables, biosourcés	Développer les filières de traitement des déchets du bâti
Nuisances sonores	Bruits causés par les travaux	En amont du chantier, définir les périodes d'intervention les moins dérangeantes pour le voisinage	Communiquer auprès des riverains Utiliser des outils moins bruyants	Améliorer l'isolation acoustique après travaux



Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° **1.3**

PRIORITÉ

3

Axe 1 : Habitat et patrimoine public

Objectif stratégique

OS1.2 : Sensibiliser les ménages

Thème : Communication / Sensibilisation

Description de l'action :

Réalisation d'une opération de thermographie aérienne ou de photographie thermique, en vue de sensibiliser les particuliers aux économies d'énergie (prise de conscience des enjeux et implication des habitants).

Maîtrise d'ouvrage :

Caen Normandie Métropole, avec une déclinaison au niveau de la CdC du Pays de Falaise

Référent technique :

Aurélie LETELLIER
Cédric DELAUNAY

Partenaire(s) :

Région Normandie
EIE - Espace FAIRE

Dépenses prévisionnelles :

Environ 60 000 € pour la CdC du Pays de Falaise

Financements possibles :

FEDER
DSIL
SARE

Indicateurs :

Nombre de rendez-vous/conseil concernant la thermo
Nombre de réunions publiques/expos

Objectifs de réalisation :

2026 :
600 familles d'ici 2026
2030 :
400 familles de plus, soit un total de 1 000 familles en 10 ans, soit 100 familles/an



Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° 1.4

PRIORITÉ

2

Axe 1 : Habitat et patrimoine public

Objectif stratégique

OS1.2 : Sensibiliser les ménages

Thème : Communication / Sensibilisation / Changement de comportement

Description de l'action :

Communication/Sensibilisation des particuliers :

- La permanence EIE, déjà en place sera remplacée par un espace FAIRE dès janvier 2021,
- Mener des opérations de sensibilisation des particuliers (organisation de visites de maisons rénovées de manière exemplaire, présence au salon de l'habitat et de l'immobilier, réunions d'information à destination des professionnels du bâtiment et dans les magasins de bricolage / auto-rénovation...), pour changer les comportements et les pratiques d'achats,
- Sensibiliser les scolaires (type "Watti à l'école" et "Expo 2050" du SDEC Energie).

Maîtrise d'ouvrage :

CdC du Pays de Falaise

Référent technique :

Cédric DELAUNAY

Partenaire(s) :

ADEME
Région
Biomasse Normandie
SDEC Energie
EDF

<p>Dépenses prévisionnelles :</p> <p>Temps d'animation</p>	<p>Financements possibles :</p> <p>SARE SDEC Energie EDF</p>
<p>Indicateurs :</p> <p>Nombre de permanences/an Nombre de particuliers/scolaires sensibilisés</p>	<p>Objectifs de réalisation :</p> <p>2026 : 2 permanences Espace FAIRE (EIE)/mois 5 classes sensibilisées/an 100 familles par an</p> <p>2030 : 2 permanences Espace FAIRE (EIE)/mois 5 classes sensibilisées/an 100 familles par an</p>

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° **1.5**

PRIORITÉ

2

Axe 1 : Habitat et patrimoine public

Objectif stratégique

OS1.3 : Optimiser le patrimoine public et réduire les consommations des bâtiments tertiaires par des rénovations ambitieuses

Thème : Rénovation du bâti public

Description de l'action :

Sur la base du Schéma Directeur Immobilier (SDI) de la Ville de Falaise et de la CdC, ainsi que du Diagnostic Energie Intercommunal (état des lieux et préconisations) réalisé par le SDEC Energie, notamment sur les 15 bâtiments identifiés comme prioritaires :

- Etablir un programme pluriannuel d'investissement pour des travaux de rénovation énergétique ambitieux du patrimoine public,
- Eco-conditionner les marchés de travaux et d'entretien des locaux des collectivités,
- Suivre et évaluer les travaux (suivi des consommations avant - après travaux).

Maîtrise d'ouvrage :

CdC du Pays de Falaise et communes

Référent technique :

Cédric DELAUNAY
Service ingénierie et référents techniques des Communes

Partenaire(s) :

SDEC Energie
BE Thermique

Dépenses prévisionnelles :

Selon les travaux à mener

Financements possibles :

ADEME
DSIL
CEE

<p>Indicateurs :</p> <p>Nombre de bâtiments concernés et superficies GWh économisés</p>	<p>Objectifs de réalisation :</p> <p>2026 : Réalisation de 50 % des travaux identifiés 7 300 m² par an</p> <p>2030 : Réalisation de 100 % des travaux identifiés 10 % des bâtiments tertiaires, soit 73 000 m²</p>
--	---

Mesures ERC - Action 1.5 :

Thématique	Impacts négatifs	Mesures		
		Évitement	Réduction	Compensation
Biodiversité	Menace pour les chiroptères (maintenir des lieux d'hibernation et de reproduction pour ces espèces protégées)	- En amont des travaux : réaliser un relevé-diagnostic, si présence de chiroptères, contacter SOS "Chauves-souris" (Groupe Mammalogique Normand) - Définir la nature et les lieux précis des travaux, ainsi que les périodes d'intervention afin de limiter au maximum le dérangement des populations de chiroptères en hibernation ou en reproduction.	Diviser le chantier Obturer les accès, sans enfermer d'individus (dernier recours)	Créer de nouveaux gîtes et en maintenir les accès (chiroptères) Ajouter des gîtes artificiels en façade ou au niveau des toitures.
Air	Emissions de poussières et de COV possibles lors des chantiers de rénovation	Ne pas utiliser de matériaux ou de produits contenant des COV	Privilégier les matériaux naturels, non traités Utiliser des outils et/ou des techniques permettant de limiter la dispersion des poussières lors des chantiers (bâches) Limiter l'accès du chantier et des abords du chantier aux personnes sensibles	Nettoyer régulièrement le chantier pendant les travaux et à l'issue des travaux Limiter l'accès aux personnes sensibles jusqu'à la retombée complète et le nettoyage des poussières liées aux travaux
Déchets	Production de volume de déchet supplémentaire lors des travaux	Utiliser des matériaux de récupération	Privilégier les matériaux avec moins d'emballage, recyclables, biosourcés	Développer les filières de traitement des déchets du bâti
Nuisances sonores	Bruits causés par les travaux	En amont du chantier, définir les périodes d'intervention les moins dérangeantes pour le voisinage	Communiquer auprès des riverains Utiliser des outils moins bruyants	Améliorer l'isolation acoustique après travaux



Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° 1.6

PRIORITÉ

4

Axe 1 : Habitat et patrimoine public

Objectif stratégique

OS1.4 : Sensibiliser les usagers des bâtiments tertiaires

Thème : Sensibilisation dans le bâti public (occupants et usagers)

Description de l'action :

- Réaliser et diffuser des affiches dans les bâtiments tertiaires pour sensibiliser les usagers.
- Sensibiliser les occupants des bâtiments tertiaires (agents, usagers, élus).
- Achats publics responsables (produits d'entretien...) - réflexion pour une adhésion au réseau RANCOOPER.

Maîtrise d'ouvrage :

CdC du Pays de Falaise et communes

Référent technique :

Cédric DELAUNAY

Partenaire(s) :

SDEC Energie

Dépenses prévisionnelles :

A définir

Financements possibles :

Indicateurs :

Nombre de bâtiments concernés et superficies
Nombre de personnes sensibilisées

Objectifs de réalisation :

2026 :
7 300 m² par an
2030 :
10 % des bâtiments tertiaires, soit 73 000 m²

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° **1.7**

PRIORITÉ

4

Axe 1 : Habitat et patrimoine public

Objectif stratégique

OS1.5 : Rénover et réduire l'éclairage public

Thème : Eclairage public

Description de l'action :

Sur la base du Diagnostic Energie Intercommunal (état des lieux et préconisations), établir un programme pluriannuel d'investissement de remplacement des foyers vétustes et de passage en régime semi-permanent

Maîtrise d'ouvrage :

CdC du Pays de Falaise et communes

Référent technique :

Cédric DELAUNAY
Service ingénierie et référents techniques des Communes

Partenaire(s) :

SDEC Energie

Dépenses prévisionnelles :

Selon les travaux à mener

Financements possibles :

SDEC Energie

Indicateurs :

Nombre de communes en régime semi-permanent

Objectifs de réalisation :

2026 :
50 % du potentiel identifié
2030 :
100 % du potentiel identifié

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° **2.1**

PRIORITÉ

4

Axe 2 : Déplacements routiers

Objectif stratégique

OS2.1 : Se déplacer moins

Thème : Mieux connaître et mieux planifier la mobilité

Description de l'action :

- Mettre en place un Plan de Mobilité,
- Participer à l'enquête mobilité,
- Réviser le schéma cyclable du Pôle,
- Réaliser le schéma directeur d'aires de covoiturage

à l'échelle du Pôle Métropolitain "Socle", avec une déclinaison pour chaque EPCI, dont la CdC du Pays de Falaise.

Maîtrise d'ouvrage :

Caen Normandie Métropole, avec une déclinaison au niveau de la CdC du Pays de Falaise

Référent technique :

Benoît JARIEL
Cédric DELAUNAY
Emilie PATRY-LEBLANC

Partenaire(s) :

CEREMA
AUCAME

Dépenses prévisionnelles :

A définir

Financements possibles :

ADEME (AAP TENMOD)

Indicateurs :

Etat d'avancement de la démarche

Objectifs de réalisation :

2026 :

Lancement et réalisation du PMR et du schéma cyclable

2030 :

Valorisation des résultats du PMR et mise en œuvre des actions

25 % des ménages possédant 1 voiture ou plus réduisent leurs déplacements de 5000 km/an, soit 250 ménages/an

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° 2.2

PRIORITÉ

4

Axe 2 : Déplacements routiers

Objectif stratégique

OS2.2 : Se déplacer mieux

Thème : Mieux connaître et mieux planifier la mobilité en interne et en externe

Description de l'action :

Formaliser un Plan de Déplacement Administration (PDA) des agents à l'échelle de la CdC du Pays de Falaise, avec l'association des communes : étude en interne, réalisée sur la base d'une enquête permettant d'identifier les pratiques.

Déployable ensuite vers les communes et les entreprises.

Déclinaison des actions de mobilité durable en interne :

- Mise à disposition des agents de vélos à assistance électrique (VAE - action 2.3),
- Formation des agents à l'éco-conduite (action 2.4),
- Co-voiturage en interne dans le cadre des déplacements domicile-travail,
- Achat de véhicules moins émissifs,
- Communication et flocage des véhicules.

Maîtrise d'ouvrage :

CdC du Pays de Falaise

Référent technique :

Cédric DELAUNAY

Emilie PATRY-LEBLANC

Appui d'un stagiaire ou d'un service civique pour le PDA

Partenaire(s) :

ADEME

<p>Dépenses prévisionnelles :</p> <p>Temps d'animation</p>	<p>Financements possibles :</p> <p>ADEME (AAP TENMOD)</p>
<p>Indicateurs :</p> <p>Etat d'avancement de la démarche</p> <p>Nombre de VAE, de véhicules propres</p> <p>Nombre d'agents se déplaçant à vélo ou en co-voiturage</p>	<p>Objectifs de réalisation :</p> <p>2026 :</p> <p>Lancement et réalisation du PDA</p> <p>2030 :</p> <p>Valorisation des résultats du PDA et mise en œuvre des actions</p> <p>80 ménages/an acquièrent un véhicule électrique</p>

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° 2.3

PRIORITÉ

2

Axe 2 : Déplacements routiers

Objectif stratégique

OS2.2 : Se déplacer mieux

Thème : Usages partagés de la voiture

Description de l'action :

Mise en place d'un service d'autopartage de véhicules électriques.

Sur le même modèle que Tinchebray et Vire, mettre en place un service de véhicule électrique partagé pour les particuliers.

Etape 1 : 2 voitures et 1 véhicule sans permis pour la ville-centre

Etape 2 : Déploiement du service dans les 3 autres pôles

Maîtrise d'ouvrage :

CdC du Pays de Falaise

Référent technique :

Cédric DELAUNAY

Emilie PATRY-LEBLANC

Partenaire(s) :

Région Normandie

Département Calvados

Partenaires privés

Dépenses prévisionnelles :

Environ 90 000 € d'investissement pour 2 voitures et un véhicule sans permis, électriques et une borne de recharge accélérée

Financements possibles :

Etat (DSIL), ADEME (AAP TENMOD) sur le fonctionnement, Région, Dépare, Département, SDEC

Indicateurs : Nombre de véhicules en autopartage / EPCI Nombre de bénéficiaires du service	Objectifs de réalisation : 2026 : Mise en place du service pour la ville-centre, puis extension sur les 3 autres pôles 2030 : Maintien du service
---	--

Mesures ERC - Action 2.3 :

Thématique	Impacts négatifs	Mesures		
		Évitement	Réduction	Compensation
Déchets	Création de Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (DEEE), en fin de vie des équipements (vélos, voitures électriques)	Ne pas se déplacer ou se déplacer à pied.	Covoiturer. Encourager le développement de nouvelles technologies encore moins polluantes (hydrogène).	Développer les filières de recyclage et de réemploi de ces matières sur le territoire.
Sols	Imperméabilisation des sols liée aux aménagements	Utiliser les surfaces déjà urbanisées pour créer les stationnements co-voiturage, les parkings relais, les pistes cyclables.	Privilégier les matériaux perméables qui permettent l'infiltration des eaux pluviales ex. : sols sablés, dalles gazon, pavés...	Profiter de ces aménagements pour planter des haies et des arbres en bordure des cheminements et espaces de stationnement (ruissellement, biodiversité, ombrage).

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° **2.4**

PRIORITÉ

3

Axe 2 : Déplacements routiers

Objectif stratégique

OS2.2 : Se déplacer mieux

Thème : Usages partagés de la voiture

Description de l'action :

Contribuer à la structuration et au déploiement d'un service d'auto-stop organisé ou de co-voiturage en Pays de Falaise (sur la base des analyses du PMR) - Travail en cours avec la Région Normandie sur l'expérimentation de l'application Karos

Maîtrise d'ouvrage :

CdC du Pays de Falaise

Référent technique :

Cédric DELAUNAY
Emilie PATRY-LEBLANC

Partenaire(s) :

Région Normandie
Karos
Rézo'Pouce

Dépenses prévisionnelles :

8 000 € hors aménagements d'aires spécifiques

Financements possibles :

Région
Leader

Indicateurs :

Etat d'avancement de la démarche
Nombre d'aires de co-voiturage et/ou d'arrêts auto-stop

Objectifs de réalisation :

2026 :
Mise en place du service
2030 :
Maintien, voire extension du service
Suivi de l'usage du service



Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° 2.5

PRIORITÉ

3

Axe 2 : Déplacements routiers

Objectif stratégique

OS2.2 : Se déplacer mieux

Thème : Formation / Sensibilisation

Description de l'action :

Organisation de stages d'éco-conduite pour les agents et les entreprises - opération collective et territoriale pour mutualiser les coûts et favoriser la participation des entreprises (présence de formateur sur site, au sein des ZA)

Maîtrise d'ouvrage :

CdC du Pays de Falaise et communes

Référent technique :

Chargé de mission EIT
Emilie PATRY-LEBLANC

Partenaire(s) :

ADEME
Eurovia

Dépenses prévisionnelles :

A définir

Financements possibles :

Région
ADEME (AAP TENMOD)

Indicateurs :

Nombre de formations organisées
Nombre de personnes formées

Objectifs de réalisation :

2026 :
250 ménages/an
2030 :
25 % des ménages possédant 1 voiture ou plus sont formés à l'éco-conduite, soit 250 ménages/an

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° 2.6

PRIORITÉ

1

Axe 2 : Déplacements routiers

Objectif stratégique

OS2.3 : Se déplacer autrement

Thème : Modes actifs

Description de l'action :

Développer la pratique du vélo de manière globale - Mettre en oeuvre le Schéma Directeur Cyclable 2019 :

- Améliorer le réseau de pistes cyclables et développer les stationnements sécurisés pour les vélos aux endroits stratégiques (en cohérence avec le schéma cyclable du Pôle - action 2.1),
- Renforcer l'information, la sensibilisation et la formation des agents et de la population (formations à la conduite des VAE pour les agents et la population, ateliers de remise en selle),
- Acheter 15 vélos électriques à disposition de la population (5 en location courte durée, 5 en location moyenne durée et 5 en location à tarif social),
- Organiser et animer des événements de promotion et de sensibilisation pour la pratique du vélo (2 manifestations importantes existantes par an),
- Proposer des ateliers de réparation des vélos (petites réparations).
- Soutenir une grande opération de recyclage de vélos (environ 300 vélos à réparer ou recycler - événement porté par la ressourcerie.

Maîtrise d'ouvrage :

CdC du Pays de Falaise
Associations locales
Office de tourisme (EPIC)
Communes (pistes cyclables et stationnements)

Référent technique :

Benoît JARIEL
Cédric DELAUNAY
Emilie PATRY-LEBLANC

Partenaire(s) :

ADEME
Associations locales
La Maison du Vélo

Dépenses prévisionnelles :

35 000 € pour les 15 vélos et les stationnements

Financements possibles :

Région
ADEME (AAP TENMOD)
Département

	Leader
Indicateurs : Nombre de km linéaires de pistes cyclables (/ EPCI et au total) Nombre de stationnement vélos sécurisés Nombre de locations Fréquentation des animations	Objectifs de réalisation : 2026 : 50 % des aménagements adaptés au territoire mis en œuvre sous réserve de financements 2030 : 100 % des aménagements adaptés au territoire mis en œuvre sous réserve de financements Tripler la part modale du vélo de 1,5% à 4,5% des déplacements

Mesures ERC - Action 2.6 :

Thématique	Impacts négatifs	Mesures		
		Évitement	Réduction	Compensation
Déchets	Création de Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (DEEE), en fin de vie des équipements (vélos, voitures électriques)	Ne pas se déplacer ou se déplacer à pied.	Covoiturer. Encourager le développement de nouvelles technologies encore moins polluantes (hydrogène).	Développer les filières de recyclage et de réemploi de ces matières sur le territoire.
Sols	Imperméabilisation des sols liée aux aménagements	Utiliser les surfaces déjà urbanisées pour créer les stationnements co-voiturage, les parkings relais, les pistes cyclables.	Privilégier les matériaux perméables qui permettent l'infiltration des eaux pluviales ex. : sols sablés, dalles gazon, pavés...	Profiter de ces aménagements pour planter des haies et des arbres en bordure des cheminements et espaces de stationnement (ruissellement, biodiversité, ombrage).

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° 2.7

PRIORITÉ

4

Axe 2 : Déplacements routiers

Objectif stratégique

OS2.3 : Se déplacer autrement

Thème : Transports en commun innovants et performants

Description de l'action :

Optimiser et développer la ligne du Bus Vert Express Falaise-Caen :

Une réflexion est en cours au niveau de la Région Normandie pour renforcer cette ligne (augmenter la fréquence). Les élus de la CdC du Pays de Falaise vont apporter leur appui et leur soutien à toutes les actions de la Région permettant de renforcer cette ligne de bus Caen-Falaise (fréquence, cadencement, plages horaires...).

Maîtrise d'ouvrage :

Région

Référent technique :

Cédric DELAUNAY

Emilie PATRY-LEBLANC

Partenaire(s) :

Dépenses prévisionnelles :

Selon les projets menés

Financements possibles :

Région

Indicateurs :

Fréquentation des transports en commun

Objectifs de réalisation :

2026 :

Augmentation du cadencement

Augmentation de la fréquentation

2030 :

Augmentation du cadencement

Augmentation de la fréquentation

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° 2.8

PRIORITÉ

3

Axe 2 : Déplacements routiers

Objectif stratégique

OS2.3 : Se déplacer autrement

Thème : Intermodalité

Description de l'action :

Etudier les possibilités de pouvoir prendre le bus et le train avec un vélos (intermodalité vélos/bus, vélos/train). Par exemple, par la mise en place de supports-racks au dos ou à l'avant des bus, dédié des espaces vélos dans les trains, développer les stationnements vélos aux abords des grosses stations de bus et des gares...

Maîtrise d'ouvrage :

Région

Référent technique :

Cédric DELAUNAY
Emilie PATRY-LEBLANC

Partenaire(s) :

Dépenses prévisionnelles :

Selon les projets menés

Financements possibles :

Région

Indicateurs :

Fréquentation des transports en commun

Objectifs de réalisation :

2026 :

Augmentation du cadencement
Augmentation de la fréquentation

2030 :

Augmentation du cadencement
Augmentation de la fréquentation

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° 2.9

PRIORITÉ

1

Axe 2 : Déplacements routiers

Objectif stratégique

OS2.1 : Se déplacer moins

Thème : Aménagement du territoire

Description de l'action :

Dans le futur PLUI-H - Favoriser l'aménagement durable, la mixité fonctionnelle des secteurs urbains (habitat, services, commerces), la densification du centre-ville de Falaise et des cœurs de bourg : centre-ville piétons, zones 30 km/h et espaces partagés, cheminements doux...

Maîtrise d'ouvrage :

CdC du Pays de Falaise

Référent technique :

Valentin HAMEL

Partenaire(s) :

BE Urba en charge du PLUI-H - Auddicé

Dépenses prévisionnelles :

Intégrées au budget global du PLUI-H

Financements possibles :

Indicateurs :

Nombre de zones 30 km/h et d'espaces partagés
 Nombre de km linéaire de cheminements doux et de pistes cyclables
 Nombre de km parcourus par les ménages

Objectifs de réalisation :

2026 :
 Intégration dans le PLUI-H de la CdC du Pays de Falaise

2030 :
 Déclinaison dans les communes et pour l'ensemble des projets d'aménagement
 25 % des ménages possédant 1 voiture ou plus réduisent leurs déplacements de 5000 km/an, soit 250 ménages/an

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° **2.10**

PRIORITÉ

3

Axe 2 : Déplacements routiers

Objectif stratégique

OS2.1 : Se déplacer moins

Thème : Déplacements domicile-travail

Description de l'action :

Favoriser le développement de tiers lieux

Favoriser le développement du télétravail en interne (établir une convention, équiper les locaux d'une salle de visio conférence) et pour les entreprises du territoire.

Maîtrise d'ouvrage :

CdC du Pays de Falaise

Référent technique :

Cédric DELAUNAY

Emilie PATRY-LEBLANC

Partenaire(s) :

Caen Normandie Métropole

Dépenses prévisionnelles :

Temps d'agent

A définir selon le projet de tiers lieux

Financements possibles :

Etat

Région

Département

Indicateurs :

Nombre de tiers lieux sur le territoire et fréquentation

Nombre d'agents effectuant du télétravail

Nombre d'entreprises ayant mis en place une convention de télétravail

Objectifs de réalisation :

2026 :

1 tiers lieux fonctionnel et bien fréquenté (taux d'occupation supérieur à 50 %)

2030 :

2 tiers lieux fonctionnels et bien fréquentés (taux d'occupation supérieur à 60 %).

Une journée de télétravail par semaine pour 50 % des employés pouvant faire du télétravail (3 176 emplois dans le teritaire, administration, soit 1 600 en 2030, environ 16

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° **2.11**

PRIORITÉ

2

Axe 2 : Déplacements routiers

Objectif stratégique

OS2.4 : Se déplacer solidaire

Thème : Mobilité inclusive

Description de l'action :

Mettre en place une plateforme mobilité (en lien avec les Communautés de Communes voisines) pour accompagner les personnes rencontrant des difficultés de mobilité et développer divers services à tarif social (projet porté par l'INFREP).

Maîtrise d'ouvrage :

INFREP

Référent technique :

Cédric DELAUNAY

Partenaire(s) :

CdC du Pays de Falaise
Demain Falaise

Dépenses prévisionnelles :

Convention INFREP ?

Financements possibles :

Région
Etat (FIE)
ADEME (AAP TENMOD)

Indicateurs :

Nombre de personnes bénéficiant du service

Objectifs de réalisation :

2026 :
Mise en place de la plateforme effective
2030 :
Plateforme maintenue

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° **2.12**

PRIORITÉ

3

Axe 2 : Déplacements routiers

Objectif stratégique

OS2.4 : Se déplacer solidaire

Thème : Mobilité inclusive

Description de l'action :

Soutenir la création d'un garage social (projet porté par une association).

Maîtrise d'ouvrage :

Association locale

Référent technique :

Cédric DELAUNAY

Partenaire(s) :

Associations locales

Dépenses prévisionnelles :

Subvention ?

Financements possibles :

Région
Volet territorial CPER
Eurovia

Indicateurs :

Nombre de personnes bénéficiant du service

Objectifs de réalisation :

2026 :
Mise en place du service
2030 :
Maintien du service



Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° 3.1

PRIORITÉ

3

Axe 3 : Entreprises et Agriculture

Objectif stratégique

OS3.1 : Développer l'Economie Sociale et Solidaire

Thème : Economie Sociale et Solidaire

Description de l'action :

Mettre en place le plan d'action partagé et collectif, de soutien à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) de la CdC du Pays de Falaise, défini suite à l'étude et qui s'articule autour de 4 grandes orientations :

- Valoriser l'ESS et promouvoir collectivement les structures ;
- Suivre et accompagner les acteurs de l'ESS ;
- Favoriser le renouvellement des bénévoles ;
- Accompagner des projets collectifs facteurs de développement local.

Maîtrise d'ouvrage :

CdC du Pays de Falaise

Référent technique :

Cédric DELAUNAY

Partenaire(s) :

ADEME
CCI

Dépenses prévisionnelles :

Temps d'animation

Financements possibles :

Région

Indicateurs :

Etat d'avancement du plan d'action ESS

Objectifs de réalisation :

2026 :

Réalisation de 100 % des actions du plan d'action
Renouvellement du plan d'action

2030 :

Réalisation de 100 % des actions du plan d'action
Renouvellement du plan d'action

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° **3.2**

PRIORITÉ

1

Axe 3 : Entreprises et Agriculture

Objectif stratégique

OS3.2 : Encourager les entreprises du territoire à mener des démarches globales de management de l'énergie : Efficacité énergétique (bâtiments et transports), sensibilisation des personnels

Thème : Ecologie Industrielle Territorial

Description de l'action :

Poursuivre la mise en place de la démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT), notamment par l'accompagnement des entreprises locales dans des démarches globales de management de l'énergie (ISO 50001 pour les grandes entreprises, dispositif «TPE & PME gagnantes sur tous les coûts» pour les PME) :

- Travaux d'efficacité énergétique,
- Sensibilisation des employés aux économies d'énergie et d'eau dans les bâtiments,
- Mobilité durable des employés,
- Réduction et verdissement des transports logistiques
- Recherche des potentiels de récupération de chaleur fatale...

Maîtrise d'ouvrage :

CdC du Pays de Falaise

Référent technique :

Chargé de mission EIT

Partenaire(s) :

CCI

Dépenses prévisionnelles :

A définir

Financements possibles :

ADEME

Indicateurs :

Nombre d'entreprises impliquées
Nombre d'employés sensibilisés

Objectifs de réalisation :

2026 :

- Lancement de la démarche globale avec la grande entreprise industrielle (1/3)
- 4 PME industrielles/an

2030 :

- 1 grande entreprise industrielles (33%)
- 40 PME industrielles (25%)

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° **3.3**

PRIORITÉ

4

Axe 3 : Entreprises et Agriculture

Objectif stratégique

OS3.3 : Favoriser l'innovation dans les transports logistiques des marchandises et les déplacements du personnel des entreprises du territoire

Thème : Hydrogène

Description de l'action :

Faire du Pays de Falaise un territoire d'expérimentation de production d'hydrogène locale et renouvelable, en lien avec les actions menées par la Région Normandie et le SDEC Energie.

Dans le cadre de l'EIT, envisager d'organiser un groupement d'achat de véhicules propres avec les entreprises du territoire et la possibilité d'installer une station de recharge en Pays de Falaise.

Maîtrise d'ouvrage :

CdC du Pays de Falaise
SDEC Energie

Référent technique :

Cédric DELAUNAY
Technicien SDEC

Partenaire(s) :

Région Normandie
SDEC Energie

Dépenses prévisionnelles :

Temps d'animation

Financements possibles :

Région
SDEC Energie

Indicateurs :

Nombre de véhicules et de stations hydrogène sur le territoire

Objectifs de réalisation :

2026 :

1 station
6 véhicules

2030 :

2% du parc de véhicule du territoire
Nombre et localisation des stations adaptées au parc

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° 3.4

PRIORITÉ

4

Axe 3 : Entreprises et Agriculture

Objectif stratégique

OS3.4 : Sensibiliser les agriculteurs aux impacts des changements climatiques sur leur exploitation et les informer des nombreux rôles qu'ils peuvent jouer dans la dynamique de transition énergétique

Thème : Communication / Formation des agriculteurs

Description de l'action :

Organiser des formations, des visites d'exploitations, des opérations de communication à destination des agriculteurs sur l'évolution et l'adaptation des pratiques culturelles et agricoles liées aux changements climatiques

Maîtrise d'ouvrage :

Caen Normandie Métropole

Référent technique :

Valérie ROBERT
Référent CA 14

Partenaire(s) :

Ch. Agri 14
Université de Caen
DRAAF

Dépenses prévisionnelles :

Temps d'animation

Financements possibles :

A définir

Indicateurs :

Nombre de réunions organisées
Nombre d'exploitants informés

Objectifs de réalisation :

2026 :
11 exploitations/an
2030 :
110 exploitations, soit 25% des exploitations du territoire

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° 3.5

PRIORITÉ

2

Axe 3 : Entreprises et Agriculture

Objectif stratégique

OS3.5 : Améliorer l'efficacité des exploitations agricoles - réduire les consommations d'énergie et d'eau

Thème : Pratiques agricoles

Description de l'action :

En partenariat avec la Chambre d'Agriculture - Accompagner les agriculteurs dans des démarches globales de réduction des consommations d'énergie, des émissions des GES et de polluants atmosphériques. Par exemple, réorganisation foncière, optimisation du parcellaire pour éviter les déplacements.

Maîtrise d'ouvrage :

CdC du Pays de Falaise

Référent technique :

Cédric DELAUNAY
Référent CA 14
Valérie ROBERT

Partenaire(s) :

ADEME
Ch. Agri 14
DRAAF

Dépenses prévisionnelles :

Temps d'animation
Convention Ch. d'Agri

Financements possibles :

ADEME
AESN

Indicateurs :

Nombre d'agriculteurs/exploitations engagés
Analyse des économies réalisées (€, GWh), superficies de SAU concernées (ha, %)

Objectifs de réalisation :

2026 :
11 exploitations/an
2030 :
110 exploitations, soit 25% des exploitations du territoire

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° 3.6

PRIORITÉ

1

Axe 3 : Entreprises et Agriculture

Objectif stratégique

OS3.6 : Accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques et la diversification de leurs activités, afin d'avoir des exploitations agricoles plus résilientes (réduction des GES - augmentation de la séquestration carbone)

Thème : Emissions de GES et Pollution de l'air

Description de l'action :

Faire évoluer les pratiques culturales pour relocaliser une production alimentaire de qualité (indépendance, circuit court), réduire les apports d'intrants chimiques et d'engrais azotés, limiter la dispersion des polluants atmosphériques...

Adapter les cultures et les pratiques culturales aux conditions climatiques futures (agroforesterie, cultures sans labour, semi direct, cultures intermédiaires, + de légumineuses, de prairies...) - Démarches globales et expérimentations.

Maîtrise d'ouvrage :

Caen Normandie Métropole
CdC du Pays de Falaise

Référent technique :

Valérie ROBERT
Cédric DELAUNAY
Référent CA 14

Partenaire(s) :

Ch. Agri 14
Université de Caen
DRAAF

Dépenses prévisionnelles :

Temps d'animation

Financements possibles :

A définir

Indicateurs :

Nombre d'exploitants informés
Nombre et superficie des exploitations concernées (ha, % SAU totale)

Objectifs de réalisation :

2026 :
11 exploitations/an
2030 :
110 exploitations, soit 25% des exploitations du territoire

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° 3.7

PRIORITÉ

2

Axe 3 : Entreprises et Agriculture

Objectif stratégique

OS3.6 : Accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques et la diversification de leurs activités, afin d'avoir des exploitations agricoles plus résilientes (réduction des GES - augmentation de la séquestration carbone)

Thème : Séquestration du carbone

Description de l'action :

Favoriser le maintien et le développement des haies bocagères et des prairies pour l'élevage, en travaillant sur leur valorisation économique (condition importante pour les agriculteurs)

Maîtrise d'ouvrage :

Communes

Référent technique :

Cédric DELAUNAY
Référent CA 14
Aurélie LETELLIER

Partenaire(s) :

URCF
ARB

Dépenses prévisionnelles :

Temps d'animation

Financements possibles :

AESN et Calvados - Aide à la plantation de haies

Indicateurs :

Evolution des surfaces enherbées et boisées
Mètres linéaires de haies (mise à jour du MOS et des haies à prévoir pour 2021)

Objectifs de réalisation :

2026 :
+5 % de linaire de haie
+5 % de surface boisée ou de zone humide
2030 :
+15 % de linaire de haie
+10 % de surface boisée ou de zone humide

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° 3.8

PRIORITÉ

2

Axe 3 : Entreprises et Agriculture

Objectif stratégique

OS3.6 : Accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques et la diversification de leurs activités, afin d'avoir des exploitations agricoles plus résilientes (réduction des GES - augmentation de la séquestration carbone)

Thème : Mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue

Description de l'action :

Promouvoir l'implantation de haies/talus/fossé, noues, dépressions paysagères, zones humides, bandes enherbées aux abords des cours d'eau, dans les grandes parcelles agricoles, perpendiculairement aux pentes et en frange des zones urbanisées

Maîtrise d'ouvrage :

Communes

Référent technique :

Valentin HAMEL
Référent CA 14
Auréliette LETELLIER

Partenaire(s) :

URCF
ARB

Dépenses prévisionnelles :

A définir

Financements possibles :

AESN et Calvados - Aide à la plantation de haies

Indicateurs :

Evolution des surfaces enherbées et boisées
Mètres linéaires de haies (mise à jour du MOS et des haies à prévoir pour 2021)

Objectifs de réalisation :

2026 :
+5 % de linéaire de haie
+5 % de surface boisée ou de zone humide
2030 :
+15 % de linéaire de haie
+10 % de surface boisée ou de zone humide

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° **4.1**

PRIORITÉ

2

Axe 4 : Gestion des déchets

Objectif stratégique

OS4.1 : Réduire le volume de déchets

Thème : Sensibilisation déchets

Description de l'action :

Mener plusieurs actions de sensibilisation des habitants et des scolaires autour de la réduction des déchets

Maîtrise d'ouvrage :

CdC du Pays de Falaise

Référent technique :

Référents service environnement

Partenaire(s) :

Associations locales

Dépenses prévisionnelles :

Temps d'animation

Financements possibles :

ADEME

Indicateurs :

Nombre d'opérations menées
Nombre de personnes sensibilisées

Objectifs de réalisation :

2026 :
10 interventions par an (habitants, scolaires)
+ 5 interventions par an dans les entreprises privées et les services publics

2030 :
10 interventions (habitants, scolaires)
+ 5 interventions par an dans les entreprises privées et les services publics

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° 4.2

PRIORITÉ

3

Axe 4 : Gestion des déchets

Objectif stratégique

OS4.1 : Réduire le volume de déchets

Thème : Réemploi

Description de l'action :

Créer une ressourcerie pour inciter et faciliter le réemploi

Maîtrise d'ouvrage :

Association La Ruche ressourcerie

Référent technique :

Référents service environnement

Partenaire(s) :

CdC du Pays de Falaise

Dépenses prévisionnelles :

Temps d'animation

Financements possibles :

Région
France active
ADEME

Indicateurs :

Nombre de tonnes de déchets évités/valorisés

Objectifs de réalisation :

2026 :
1 ressourcerie
2030 :
Montée en puissance de la ressourcerie

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° **4.3**

PRIORITÉ

4

Axe 4 : Gestion des déchets

Objectif stratégique

OS4.1 : Réduire le volume de déchets

Thème : Compostage

Description de l'action :

Vendre des composteurs individuels

Maîtrise d'ouvrage :

CdC du Pays de Falaise

Référent technique :

Référents service environnement

Partenaire(s) :

Dépenses prévisionnelles :

Temps d'animation

Financements possibles :

ADEME

Indicateurs :

Nombre de composteurs vendus

Objectifs de réalisation :

2026 :

30 composteurs vendus/an

2030 :

30 composteurs vendus/an, soit 300 en 10 ans

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° **4.4**

PRIORITÉ

2

Axe 4 : Gestion des déchets

Objectif stratégique

OS4.2 : Faciliter le tri des particuliers

Thème : Tri des déchets

Description de l'action :

Passage au monoflux, extension des consignes de tri des produits plastiques, densification des colonnes de tri...

Maîtrise d'ouvrage :

CdC du Pays de Falaise

Référent technique :

Référents service environnement

Partenaire(s) :

Associations locales

Dépenses prévisionnelles :

Temps d'animation

Financements possibles :

ADEME

Indicateurs :

Taux des déchets triés
Refus de tri

Objectifs de réalisation :

2026 :
-2,5% d'OM
+10% de déchets triés
2030 :
-5% d'OM
+25% de déchets triés

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° 4.5

PRIORITÉ

4

Axe 4 : Gestion des déchets

Objectif stratégique

OS4.3 : Améliorer la collecte et le traitement des déchets en se dotant d'outils modernes et d'envergure

Thème : Outils de collecte et de traitement

Description de l'action :

Créer un pôle environnemental (déchetterie moderne plus sécurisé et acceptant tous les matériaux valorisables...)

Maîtrise d'ouvrage :

CdC du Pays de Falaise

Référent technique :

Référents service environnement

Partenaire(s) :

Associations locales

Dépenses prévisionnelles :

Temps d'animation

Financements possibles :

ADEME

Indicateurs :

Etat d'avancement du projet

Objectifs de réalisation :

2026 :

Création du pôle environnemental en cours

2030 :

Pôle environnemental créé

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° 4.6

PRIORITÉ

4

Axe 4 : Gestion des déchets

Objectif stratégique

OS4.3 : Améliorer la collecte et le traitement des déchets en se dotant d'outils modernes et d'envergure

Thème :

Description de l'action :

Réflexion sur la création d'un grand centre de tri public commun aux 3 départements de l'ancienne Basse-Normandie

Maîtrise d'ouvrage :

SYVEDAC

Référent technique :

Référents service environnement

Partenaire(s) :

CdC du Pays de Falaise

Dépenses prévisionnelles :

Temps d'animation

Financements possibles :

ADEME

Indicateurs :

Etat d'avancement du projet

Objectifs de réalisation :

2026 :

Projet de centre de tri public en cours

2030 :

Centre de tri public effectif

Mesures ERC - Actions 4.5 et 4.6

Thématique	Impacts négatifs	Mesures		
		Évitement	Réduction	Compensation
Air	Emissions de poussières et d'odeurs lors du chantier, puis lors de l'exploitation	Positionnement : Eloigner ces équipements des zones d'habitation et/ou des établissements recevant un public sensible. Nature des matériaux utilisés : Eviter les matériaux qui produisent beaucoup de poussières ou de polluants atmosphériques. Couvrir les camions de transports des déchets et limiter leur vitesse de circulation.	Dans la construction et les aménagements, privilégier les matériaux naturels, sains, non traités. Utiliser des outils et/ou des techniques permettant de limiter la dispersion des poussières (bâches). Limiter l'accès du chantier, puis des abords du site aux personnes sensibles.	Nettoyer régulièrement le chantier pendant les travaux et à l'issue des travaux. Végétaliser le site et ses abords pour limiter la dispersion des poussières et/ou des odeurs.
Énergie	Consommations d'énergie supplémentaires lors du chantier, puis lors de l'exploitation	Conception bioclimatique des bâtiments	Conception des bâtiments et équipements économes en énergie.	Produire des ENR sur site pour couvrir les besoins. Acheter de l'énergie verte.
Eau	Consommations d'eau supplémentaires lors du chantier, puis lors de l'exploitation		Conception et équipements des bâtiments économes en eau. Récupérer les eaux de pluies. Récupérer, épurer et réutiliser les eaux de lavage.	Avoir une gestion douce des eaux pluviales à l'échelle des sites. Végétaliser les sites au maximum (toitures et murs des bâtiments, espaces de stationnement des personnels...).
Sols	Imperméabilisation des sols (plateformes étanches et voies de circulation)		Réduire au maximum, selon les besoins réels d'exploitation des 2 sites, les emprises des voiries et des espaces de stockage. Maintenir les autres surfaces en herbe.	Végétaliser au maximum les sites : toitures, murs des bâtiments, espaces de stationnement peu fréquentés... Désimperméabiliser d'autres secteurs qui ne sont plus utilisés et/ou qui ne nécessitent pas une surface étanche.
Déchets	Production de déchets lors du chantier, puis lors de l'exploitation	Utiliser des matériaux de récupération.	Privilégier les matériaux avec moins d'emballage, recyclables, biosourcés.	Développer les filières de traitement des déchets.
Paysage	Altération des paysages	Choisir un emplacement adéquate, selon une analyse des paysages et du patrimoine environnant.	Soigner la qualité paysagère et architecturale des 2 sites. Végétaliser les abords du site.	Recréer sur les sites, aux abords des sites ou à d'autres endroits propices, des espaces paysagers de qualité, favorables au développement de la biodiversité.
Nuisances sonores	Nuisances sonores lors du chantier, puis lors de l'exploitation	En amont du chantier, définir les périodes d'intervention les moins dérangeantes pour le voisinage. Conception des bâtiments et des équipements permettant d'éviter le bruit et de circonscrire sa propagation.	Communiquer auprès des riverains. Utiliser des outils moins bruyants. Adapter les horaires de travail, de livraison et de fonctionnement de certains outils.	Si des nuisances sonores trop importantes pour le voisinage peuvent persister lors de l'exploitation des sites, encadrer le site avec des dispositifs anti-bruit (merlons, murs).

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° 5.1

PRIORITÉ

3

Axe 5 : Énergies renouvelables

Objectif stratégique

OS5.1 : Privilégier les énergies renouvelables à faible émission de gaz à effet de serre

OS5.2 : Privilégier une énergie peu consommatrice d'espace

OS5.3 : Valoriser les ressources énergétiques locales

OS5.4 : Favoriser l'indépendance énergétique du terri

Thème : Bois-énergie individuel

Description de l'action :

Installation de 650 poêles à bûches ou granulés dans les maisons individuelles, dans le neuf et la rénovation.

Pour éviter les problèmes de pollution de l'air (particules fines issues de la combustion du bois), favoriser les poêles labellisés "Flamme verte-7 étoiles" minimum et le bois de qualité (essence, taux d'humidité).

Maîtrise d'ouvrage :

Habitants

Référent technique :

EIE-Espace FAIRE

SOLIHA

Partenaire(s) :

Biomasse Normandie (Espace FAIRE-SARE)

ANAH - DDTM

Agriculteurs locaux

Dépenses prévisionnelles :

Achats par les particuliers

Financements possibles :

Aides de l'ANAH

crédit d'impôt pour la transition énergétique

certificats d'économies d'énergie

Fonds Chaleur

Indicateurs :

Nombre et puissance des installations

GWh produits/an

Objectifs de réalisation :

2026 :

65 poêles/an

2030 :

65 poêles/an

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° 5.2

PRIORITÉ

2

Axe 5 : Énergies renouvelables

Objectif stratégique

OS5.1 : Privilégier les énergies renouvelables à faible émission de gaz à effet de serre

OS5.2 : Privilégier une énergie peu consommatrice d'espace

OS5.3 : Valoriser les ressources énergétiques locales

OS5.4 : Favoriser l'indépendance énergétique du terri

Thème : Bois-énergie collectif

Description de l'action :

Mise en oeuvre du scénario 2 du schéma directeur du réseau de chaleur de la ville de Falaise (extension, densification).

Installation de 2 chaudières collectives au bois-énergie (collèges, EPHAD, petits réseaux communaux...)

Mettre en place une filière bois-énergie locale avec les agriculteurs du territoire et renforcer les débouchés (/ les nouvelles chaufferies bois).

Garantir un approvisionnement local de bois, issus de forêts ou de haies gérées durablement (établir un plan de gestion et d'approvisionnement).

Maîtrise d'ouvrage :

CdC du Pays de Falaise

Autres collectivités (Région, Département, Communes)

Référent technique :

Cédric DELAUNAY

Partenaire(s) :

ADEME

Région (lycées)

Département (collèges)

Communes

Partenaires privés (maison retraite)

Agriculteurs locaux

Dépenses prévisionnelles : Selon le projet mené	Financements possibles : Etat-ADEME - Fonds Chaleur Région Département
Indicateurs : Nombre et puissance des installations GWh produits/an	Objectifs de réalisation : 2026 : 2 chaudières collectives 2030 : 2 chaudières collectives

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° 5.3

PRIORITÉ

3

Axe 5 : Énergies renouvelables

Objectif stratégique

OS5.1 : Privilégier les énergies renouvelables à faible émission de gaz à effet de serre

OS5.2 : Privilégier une énergie peu consommatrice d'espace

OS5.3 : Valoriser les ressources énergétiques locales

OS5.4 : Favoriser l'indépendance énergétique du terri

Thème : Bois énergie chaudières industrielles

Description de l'action :

Installation d'une chaudière industrielle au bois.

Garantir un approvisionnement local de bois, issus de forêts ou de haies gérées durablement (établir un plan de gestion et d'approvisionnement).

Maîtrise d'ouvrage :

Industriels

Référent technique :

Cédric DELAUNAY

Partenaire(s) :

ADEME

Entreprises industrielles

Agriculteurs locaux

Dépenses prévisionnelles :

Selon le projet mené

Financements possibles :

Etat-ADEME - Fonds Chaleur

Région

Département

Indicateurs :

Nombre et puissance des installations

GWh produits/an

Objectifs de réalisation :

2026 :

Projet en cours de définition

2030 :

1 installation en fonction (chaufferie bois industrielle)

Mesures ERC - Actions 5.1, 5.2, 5.3 :

<u>Thématique</u>	<u>Impacts négatifs</u>	<u>Mesures</u>		
		<u>Évitement</u>	<u>Réduction</u>	<u>Compensation</u>
Air	Augmentation des émissions de poussières liées à la combustion du bois	Favoriser les installations collectives performantes et munies de filtres efficaces.	Entretien régulièrement les chaudières, conduits et filtres. Renouveler les équipements anciens par des équipements performants (label Flamme verte).	Planter des arbres et des haies aux abords des installations pour limiter la dispersion des poussières (effet brise vent).
Santé	Augmentation du risque pour les personnes sensibles	Utiliser du bois de qualité (essence et taux d'humidité).		
Biodiversité et Paysages	Risque de mauvaise gestion des boisements	Mettre en place un plan de gestion durable des forêts et des haies.	Gérer l'approvisionnement au plus près des besoins.	Reboiser et replanter des haies.
Climat - Energie - GES	Consommations d'énergies fossiles et émissions de GES, liées au trafic routier supplémentaire (approvisionnement en bois et en intrants)	Optimiser les circuits de collecte et d'approvisionnement. Améliorer l'efficacité énergétique de la flotte de véhicule de transport, utiliser des véhicules plus "propres".	Imposer un rayon maximal d'approvisionnement en bois et en intrants. Réduire la vitesse de circulation des camions. Former les chauffeurs à l'éco-conduite.	Replanter des arbres et des haies (qui absorbent le CO₂ et ainsi compensent les émissions de GES liées à ce trafic).
Biodiversité	Mortalité supplémentaire liée au trafic routier	Eviter les passages faune sur les circuits d'approvisionnement.	Réduire la vitesse de circulation des camions.	Aménager des passages faune.

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° 5.4

PRIORITÉ

2

Axe 5 : Énergies renouvelables

Objectif stratégique

OS5.1 : Privilégier les énergies renouvelables à faible émission de gaz à effet de serre

OS5.2 : Privilégier une énergie peu consommatrice d'espace

OS5.3 : Valoriser les ressources énergétiques locales

OS5.4 : Favoriser l'indépendance énergétique du terri

Thème :
Eolien
Stockage

Description de l'action :

Pour le grand éolien terrestre, les actions consistent en :

- La pérennité et le renouvellement des machines existantes (par exemple le parc de Soulangy). C'est-à-dire, conserver le même nombre de mats, mais installer des turbines plus puissantes et donc obtenir une meilleure productivité, sans ajouter de contraintes supplémentaires (voire en réduire car les nouvelles turbines sont moins bruyantes).

- L'installation d'un nouveau parc de 8 éoliennes de 2MW ou de 6 éoliennes de 3MW (il s'agit d'une puissance moyenne - ratio ORECAN). C'est une estimation prudente, qui tient compte de la contrainte liée à la zone de coordination du radar météorologique qui recouvre la quasi-totalité du territoire de la CdC du Pays de Falaise et des problèmes d'acceptation par les riverains que connaît parfois cette filière.

Par ailleurs, pour tenter d'éviter ce phénomène de "rejet" des populations riveraines, la collectivité envisage de mener des démarches participatives autour du projet éolien qui sera lancé sur son territoire. Des actions d'information, de communication et d'incitation à l'investissement citoyen permettront aux acteurs du territoire (collectivités, agriculteurs, habitants) d'investir dans le projet et de s'impliquer.

- La réflexion sur l'implantation d'une infrastructure de stockage de l'énergie, couplée au parc éolien, afin de stocker l'énergie produite de manière intermittente par les éoliennes et de pouvoir la réutiliser ensuite en période de pic de consommation (en lien avec l'action 3.3. "hydrogène").

Pour le petit éolien terrestre :

La collectivité ne souhaite pas favoriser le développement de ces installations sur son territoire, car comme l'indique une fiche technique de l'ADEME (fév. 2015), les très petites machines pour les particuliers ne sont pas pertinentes dans les conditions techniques et économiques actuelles et peuvent poser des problèmes de nuisances. Par contre, sans les encourager, la collectivité ne s'opposera pas à des projets de moyennes puissances pour des professionnels en zone rurale, si les conditions sont favorables.

Maîtrise d'ouvrage :

Développeur éolien

Référent technique :

Cédric DELAUNAY

Partenaire(s) :

Collectivités

Agriculteurs
Habitants
Etat

Dépenses prévisionnelles :

Selon le projet mené

Financements possibles :

Etat-ADEME
Région
Citoyens

Indicateurs :

Nombre et puissance des installations
GWh produits/an

Objectifs de réalisation :

2026 :
Projets en cours de définition
2030 :
Renouvellement des parcs existants
+ 1 Parc de 6 éoliennes de 3 MW

Mesures ERC - Action 5.4 :

Thématique	Impacts négatifs	Mesures		
		Évitement	Réduction	Compensation
Paysage	Modification des paysages	Choisir un emplacement adéquate, selon une analyse des paysages et du patrimoine environnant.	Soigner la qualité paysagère et architecturale des installations. Végétaliser les abords des sites d'implantation (métha. et PV).	Construire un nouveau paysage (éolien). Recréer sur les sites, aux abords des sites ou à d'autres endroits propices, des espaces paysagers de qualité, favorables au développement de la biodiversité.
Social	Acceptabilité sociale	Associer la population riveraine en amont du projet (projet ENR citoyen participatif).	Mener des opérations de concertation et de communication autour du projet, auprès des citoyens, pour améliorer l'acceptabilité.	Poursuivre l'animation autour des installations (communication des impacts positifs) pour une appropriation par les riverains.
Biodiversité	Risques de collision, perte et/ou fragmentation des habitats, perturbation des déplacements, dérangement des oiseaux et des chiroptères	Réaliser en amont des projets, un inventaire précis des populations d'oiseaux et de chiroptères, de leurs axes de migration et de déplacement, des secteurs de gîte, de chasse et de reproduction. Exclure les secteurs pouvant avoir un impact sur ces populations, des zones de développement de parc éolien.	Adapter le nombre, la taille et la disposition des éoliennes. Réaliser un suivi écologique du parc (surveillance des mortalités).	Créer de nouveaux gîtes pour les oiseaux et les chauve-souris.
Bruit	Nuisances sonores	Réaliser en amont des projets, un inventaire précis des habitants potentiellement impactés, de la topographie et des principaux couloirs de vent. Eloigner au maximum les zones de développement de parc éolien des secteurs d'habitat.	Adapter le nombre, la taille, la disposition et le fonctionnement des éoliennes pour réduire au maximum les impacts négatifs sur les populations riveraines. Réaliser un suivi acoustique en cours d'exploitation, au niveau des habitations proches. Adapter le fonctionnement du parc éolien si besoin.	Se référer à l'étude d'impact environnementale

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° 5.5

PRIORITÉ

3

Axe 5 : Énergies renouvelables

Objectif stratégique

OS5.1 : Privilégier les énergies renouvelables à faible émission de gaz à effet de serre

OS5.2 : Privilégier une énergie peu consommatrice d'espace

OS5.3 : Valoriser les ressources énergétiques locales

OS5.4 : Favoriser l'indépendance énergétique du terri

Thème : Méthanisation

Description de l'action :

Etude précise du gisement méthanisable et des conditions de sa mobilisation

Implantation de 2 unités de méthanisation collective

Impulsion de 2 projets de méthanisation à la ferme

Accompagner les groupes d'agriculteurs dans leurs projets

Faciliter l'implantation par la recherche des secteurs privilégier et une communication adaptée en amont des projets.

Maîtrise d'ouvrage :

Agriculteurs

CdC du Pays de Falaise

Communes

Référent technique :

Cédric DELAUNAY

Partenaire(s) :

Groupements d'agriculteurs

Développeurs privés

DRAAF

Dépenses prévisionnelles : Selon le projet mené	Financements possibles : Etat-ADEME Région Prêt méthanisation agricole BPI France
Indicateurs : Nombre et puissance des installations GWh produits/an	Objectifs de réalisation : 2026 : 1 unité de méthanisation à la ferme en fonction et 1 projet de méthanisation collective en cours de définition 2030 : 2 unités de méthanisation à la ferme et 2 unités de méthanisation collective en fonction

Mesures ERC - Action 5.5 :

Thématique	Impacts négatifs	Mesures		
		Évitement	Réduction	Compensation
Climat - Energie - GES	Consommations d'énergies fossiles et émissions de GES, liées au trafic routier supplémentaire (approvisionnement en bois et en intrants)	Optimiser les circuits de collecte et d'approvisionnement. Améliorer l'efficacité énergétique de la flotte de véhicule de transport, utiliser des véhicules plus "propres".	Imposer un rayon maximal d'approvisionnement en bois et en intrants. Réduire la vitesse de circulation des camions. Former les chauffeurs à l'éco-conduite.	Replanter des arbres et des haies (qui absorbent le CO ₂ et ainsi compensent les émissions de GES liées à ce trafic).
Biodiversité	Mortalité supplémentaire liée au trafic routier	Eviter les passages faune sur les circuits d'approvisionnement.	Réduire la vitesse de circulation des camions.	Aménager des passages faune.
Air	Risque de nuisances olfactives	Avoir une gestion rigoureuse des intrants et du fonctionnement de l'unité	Imposer une distance minimale entre les installations et les premières habitations (hors exploitation).	Planter des arbres et des haies aux abords des installations pour limiter la dispersion des odeurs (effet brise vent).
GES	Risque de fuite de méthane	Avoir une gestion rigoureuse des intrants et du fonctionnement de l'unité		Replanter des arbres et des haies (pour compenser les éventuelles émissions de CH ₄)
Risques	Nuisances et Risques industriels en cas de mauvaise gestion de l'installation	Avoir une gestion rigoureuse des intrants et du fonctionnement de l'unité	Imposer une distance minimale entre les installations et les premières habitations (hors exploitation).	Planter des arbres et des haies aux abords des installations pour limiter la dispersion des gaz (effet brise vent).
Paysage	Modification des paysages	Choisir un emplacement adéquate, selon une analyse des paysages et du patrimoine environnant.	Soigner la qualité paysagère et architecturale des installations. Végétaliser les abords des sites d'implantation (métha. et PV).	Construire un nouveau paysage (éolien). Recréer sur les sites, aux abords des sites ou à d'autres endroits propices, des espaces paysagers de qualité, favorables au développement de la biodiversité.
Social	Acceptabilité sociale	Associer la population riveraine en amont du projet (projet ENR citoyen participatif).	Mener des opérations de concertation et de communication autour du projet, auprès des citoyens, pour améliorer l'acceptabilité.	Poursuivre l'animation autour des installations (communication des impacts positifs) pour une appropriation par les riverains.

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° 5.6

PRIORITÉ

2

Axe 5 : Énergies renouvelables

Objectif stratégique

OS5.1 : Privilégier les énergies renouvelables à faible émission de gaz à effet de serre

OS5.2 : Privilégier une énergie peu consommatrice d'espace

OS5.3 : Valoriser les ressources énergétiques locales

OS5.4 : Favoriser l'indépendance énergétique du terri

Thème : Solaire Photovoltaïque

Description de l'action :

Suite au lancement du cadastre solaire : installation de 16 500 m² de panneaux solaires photovoltaïques en toiture (1 650 m²/an), sur les bâtiments privés et publics (maisons individuelles, bâtiments agricoles, industriels et commerciaux).

+ 2 centrales solaires : dont une au sol et une en ombrière de parking

Maîtrise d'ouvrage :

CdC du Pays de Falaise
Porteurs privés
SDEC Energie

Référent technique :

Cédric DELAUNAY

Partenaire(s) :

Particuliers
Entreprises
Agriculteurs
Aménageurs

Dépenses prévisionnelles : Selon le projet mené	Financements possibles : Etat Région
Indicateurs : Nombre et puissance des installations GWh produits/an	Objectifs de réalisation : 2026 : 1 650 m ² /an 1 centrale solaire au sol 2030 : 1 650 m ² /an 2 centrales solaires au sol

Mesures ERC - Action 5.6 :

Thématique	Impacts négatifs	Mesures		
		Évitement	Réduction	Compensation
Paysage	Modification des paysages	Choisir un emplacement adéquate, selon une analyse des paysages et du patrimoine environnant.	Soigner la qualité paysagère et architecturale des installations. Végétaliser les abords des sites d'implantation (métha. et PV).	Construire un nouveau paysage (éolien). Recréer sur les sites, aux abords des sites ou à d'autres endroits propices, des espaces paysagers de qualité, favorables au développement de la biodiversité.
Déchets	Production de déchets DEEE en fin de vie		Encourager le développement de nouvelles technologies encore moins polluantes.	Développer les filières de recyclage et de réemploi de ces matières sur le territoire.
Sols	Occupation + artificialisation des sols	Autoriser les centrales solaires au sol uniquement sur les friches industrielles, sols pollués ou dégradés, sans usage agricole possible.	Adapter la taille, la disposition et l'inclinaison des panneaux. Envisager de l'écopâturage.	Recréer sur les sites, aux abords des sites ou à d'autres endroits propices, des espaces paysagers de qualité, favorables au développement de la biodiversité.

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° 5.7

PRIORITÉ

2

Axe 5 : Énergies renouvelables

Objectif stratégique

OS5.1 : Privilégier les énergies renouvelables à faible émission de gaz à effet de serre

OS5.2 : Privilégier une énergie peu consommatrice d'espace

OS5.3 : Valoriser les ressources énergétiques locales

OS5.4 : Favoriser l'indépendance énergétique du terri

Thème : Solaire thermique

Description de l'action :

Installation de 250 chauffe-eau solaires thermiques (soit 25 CESI par an, environ 15 % des 155 constructions neuves par an)

Maîtrise d'ouvrage :

Porteurs privés (constructeurs, habitants)

Référent technique :

Cédric DELAUNAY

Partenaire(s) :

Particuliers

Aménageurs

Constructeurs

Dépenses prévisionnelles :

Selon le projet mené

Financements possibles :

Etat-ADEME

Région

Indicateurs :

Nombre et puissance des installations

GWh produits/an

Objectifs de réalisation :

2026 :

25 CESI/an

2030 :

25 CESI/an, soit 250 CESI en 2030

Mesures ERC - Action 5.7 :

Déchets	Production de déchets DEEE en fin de vie		Encourager le développement de nouvelles technologies encore moins polluantes.	Développer les filières de recyclage et de réemploi de ces matières sur le territoire.
---------	--	--	--	--

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° 5.8

PRIORITÉ

2

Axe 5 : Énergies renouvelables

Objectif stratégique

OS5.1 : Privilégier les énergies renouvelables à faible émission de gaz à effet de serre

OS5.2 : Privilégier une énergie peu consommatrice d'espace

OS5.3 : Valoriser les ressources énergétiques locales

OS5.4 : Favoriser l'indépendance énergétique du terri

Thème : Géothermie basse température

Description de l'action :

Installation de 1 500 systèmes de chauffage en géothermie basse température (soit 150 PAC par an et une augmentation de 15 % par rapport au rythme actuel)

Maîtrise d'ouvrage :

Porteurs privés (constructeurs, habitants)

Référent technique :

Cédric DELAUNAY

Partenaire(s) :

Particuliers

Aménageurs

Constructeurs

Dépenses prévisionnelles :

Selon le projet mené

Financements possibles :

Etat-ADEME

Région

Indicateurs :

Nombre et puissance des installations

GWh produits/an

Objectifs de réalisation :

2026 :

150 installations / an

2030 :

150 installations / an, soit 1 500 installations en 2030

Mesures ERC - Action 5.8 :

Déchets	Production de déchets DEEE en fin de vie		Encourager le développement de nouvelles technologies encore moins polluantes.	Développer les filières de recyclage et de réemploi de ces matières sur le territoire.
---------	--	--	--	--

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° **T1.1**

PRIORITÉ

3

Axe T1 : Mieux connaître la vulnérabilité du territoire et s'adapter aux changements climatiques

Objectif stratégique

OST1.1 : Mieux connaître les phénomènes et leurs conséquences

Thème : Connaissance (études scientifiques)

Description de l'action :

Actions de connaissance sur les évolutions climatiques prévisibles et les impacts sur l'air, l'eau, l'agriculture, la biodiversité...

Travailler avec l'Université des Caen Normandie, d'autres universités et des laboratoires de recherche (INRA) pour disposer d'études et/ou de publications sur ces sujets à l'échelle du territoire du pays de Falaise.

Prendre en compte l'ensemble de ces évolutions dans les pratiques culturelles et les aménagements du territoire (voir actions suivantes).

Maîtrise d'ouvrage :

Université de Caen Normandie
Caen Normandie Métropole
EPCI

Référent technique :

Olivier CANTAT
Aurélie LETELLIER

Partenaire(s) :

Laboratoires (INRA)
Ch. Agri 14
ATMO Normandie
AESN
ARB
Conservatoire du Littoral

<p>Dépenses prévisionnelles :</p> <p>Financement d'un Post-Doc Etudes par des BE spécialisés</p>	<p>Financements possibles :</p> <p>Etat ? Fons Européens ?</p>
<p>Indicateurs :</p> <p>Nombre de publications scientifiques et d'études concernant ce sujet précis et le territoire de Caen Normandie Métropole. Analyse et valorisation de ces études auprès des élus et du grand public (site Internet, news letter, présentation en réunion...)</p>	<p>Objectifs de réalisation :</p> <p>2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 étude 2 publications scientifiques 3 réunions de restitution auprès des élus 3 publications grand public <p>2030 :</p> <ul style="list-style-type: none"> 2 publications scientifiques 4 réunions d'information ou de travail auprès des élus 4 publications grand public

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° **T1.2**

PRIORITÉ

1

Axe T1 : Mieux connaître la vulnérabilité du territoire et s'adapter aux changements climatiques

Objectif stratégique

OST1.2 : Prendre en compte les changements climatiques dans les aménagements - PLUI-H et Trame Verte et Bleue comme outils d'adaptation

Thème : Aménagement du territoire (PLUI-H)

Description de l'action :

Dans le futur PLUI-H - Prendre en compte les changements climatiques, les risques et leurs évolutions dans les choix d'aménagement. Appliquer les principes d'aménagement durable et des dispositions constructives permettant de prévenir, de s'adapter et de renforcer la résistance des bâtiments face aux changements climatiques et de limiter les déplacements motorisés.

Maîtrise d'ouvrage :

CdC du Pays de Falaise

Référent technique :

Valentin HAMEL

Partenaire(s) :

BE Urba en charge du PLUI-H - Auddicé

Dépenses prévisionnelles :

Intégrées au budget global du PLUI-H

Financements possibles :

Indicateurs :

Nombre de logements compris dans des zones à risque

Objectifs de réalisation :

2026 :

Intégration dans le PLUI-H de la CdC du Pays de Falaise

2030 :

Déclinaison dans les communes et pour l'ensemble des projets d'aménagement

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° **T1.3**

PRIORITÉ

2

Axe T1 : Mieux connaître la vulnérabilité du territoire et s'adapter aux changements climatiques

Objectif stratégique

OST1.2 : Prendre en compte les changements climatiques dans les aménagements - PLUI-H et Trame Verte et Bleue comme outils d'adaptation

Thème : Préservation et développement de la biodiversité - atout majeur pour l'adaptation du territoire aux CC (aménagements, constructions, bien-être et cadre de vie...)

Description de l'action :

Mise en œuvre des outils de planification et de programmation, permettant de lutter contre l'érosion de la biodiversité : Trame Verte et Bleue. Déclinaison dans le PLUI-H, les projets d'aménagement, les cahiers des charges et règlements de lotissement (par exemple, maintenir et créer des continuités écologiques, limiter l'imperméabilisation, favoriser la nature en ville, la gestion alternative des eaux pluviales...)

Maîtrise d'ouvrage :

CdC du Pays de Falaise et communes

Référent technique :

Valentin HAMEL
Services instructeurs
Aurélie LETELLIER

Partenaire(s) :

Bureaux d'études Urba
Aménageurs

Dépenses prévisionnelles :

Selon les projets menés

Financements possibles :

Agence de l'Eau Seine Normandie

Indicateurs :

Evolution des surfaces enherbées et boisées
Mètres linéaires de haies (mise à jour du MOS et des haies à prévoir pour 2021)
Nombre de continuités écologiques recrées

Objectifs de réalisation :

2026 :
Intégration dans le PLUI-H de la CdC du Pays de Falaise
2030 :
Déclinaison dans les communes et pour l'ensemble des projets d'aménagement

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° **T1.4**

PRIORITÉ

4

Axe T1 : Mieux connaître la vulnérabilité du territoire et s'adapter aux changements climatiques

Objectif stratégique

OST1.2 : Prendre en compte les changements climatiques dans les aménagements - PLUI-H et Trame Verte et Bleue comme outils d'adaptation

Thème : Actions d'adaptation

Description de l'action :

Définir et mettre en œuvre des actions qui répondent à plusieurs enjeux : éclairage public/trame noire ; réseau de haies bocagères (biodiversité, protection des cultures et des sols, bois-énergie...).

Le maintien et le développement des haies bocagères passera par une valorisation économique pour permettre aux agriculteurs de les entretenir (une dizaine d'agriculteurs sont volontaires suite à la réunion de concertation) et donc de débouchés locaux au bois issu des haies (chaufferies fonctionnant au bois déchiqueté...).

Maîtrise d'ouvrage :

CdC du Pays de Falaise, Communes et Agriculteurs

Référent technique :

Chargé mission environnement/eau

Partenaire(s) :

Caen Normandie Métropole
Chamb. Agri 14
Association Bois Haie'nergie 14
CUMA, Département du Calvados, SDEC Energie

Dépenses prévisionnelles :

Temps d'animation

Financements possibles :

Indicateurs :

Evolution du linéaire de haies (mise à jour du MOS)
Nombre de communes en régime semi-permanent
... (selon les actions menées)

Objectifs de réalisation :

2026 :
+15 % de linéaire de haie

2030 :
+25 % de linéaire de haie
100 % des communes en régime semi-permanent

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° **T2.1**

PRIORITÉ

3

Axe T2 : Protéger la population de la pollution de l'air

Objectif stratégique

OST2.1 : Poursuivre la diffusion des données sur la qualité de l'air - Communiquer et informer la population des risques sur la santé

Thème : Air intérieur (information)

Description de l'action :

Actions de sensibilisation et d'information sur l'achat et l'usage de certains produits (peintures, colles, revêtements...) dans les logements et les équipements publics.

Maîtrise d'ouvrage :

Caen Normandie Métropole, avec une déclinaison au niveau de la CdC du Pays de Falaise

Référent technique :

Aurélie LETELLIER

Partenaire(s) :

Enseignes de bricolage

Dépenses prévisionnelles :

Temps d'animation

Financements possibles :

Indicateurs :

Nombre de magasins sensibilisés

Objectifs de réalisation :

2026 :

50 % des magasins du territoire sensibilisés

2030 :

100 % des magasins sensibilisés 2 x/an

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° **T2.2**

PRIORITÉ

2

Axe T2 : Protéger la population de la pollution de l'air

Objectif stratégique

OST2.2 : Réduire les sources de pollutions atmosphériques toutes origines confondues, en associant l'ensemble des acteurs du territoire

Thème : Pollutions industrielles

Description de l'action :

En partenariat avec l'ADEME et la CCI - Accompagner les entreprises industrielles dans des démarches globales de réduction des consommations d'énergie, des émissions des GES et de polluants atmosphériques.

Maîtrise d'ouvrage :

Caen Normandie Métropole, avec une déclinaison au niveau de la CdC du Pays de Falaise

Référent technique :

Auréliette LETELLIER
Chargé de mission EIT
Florence VIVIER

Partenaire(s) :

ADEME
CCI

Dépenses prévisionnelles :

Temps d'animation
Convention CCI ?

Financements possibles :

ADEME

Indicateurs :

Nombre d'entreprises engagées
Analyse des économies réalisées (€, GWh)

Objectifs de réalisation :

2026 :
Les 3 grandes entreprises industrielles
+ 2 PME engagées / an

2030 :
Les 3 grandes entreprises industrielles
+ 2 PME engagées / an

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° **T2.3**

PRIORITÉ

2

Axe T2 : Protéger la population de la pollution de l'air

Objectif stratégique

OST2.2 : Réduire les sources de pollutions atmosphériques toutes origines confondues, en associant l'ensemble des acteurs du territoire

Thème : Pollutions artisanales

Description de l'action :

En partenariat avec la Chambres des métiers - Accompagner les artisans dans des démarches globales de réduction des consommations d'énergie, des émissions des GES et de polluants atmosphériques (usages des produits sur les chantiers).

Maîtrise d'ouvrage :

Caen Normandie Métropole, avec une déclinaison au niveau de la CdC du Pays de Falaise

Référent technique :

Auréliette LETELLIER
Chargé de mission EIT
Suzelle HARDELLE

Partenaire(s) :

ADEME
Chambre des métiers

Dépenses prévisionnelles :

Temps d'animation
Convention Ch. des métiers ?

Financements possibles :

ADEME

Indicateurs :

Nombre d'artisans engagés
Analyse des économies réalisées (€, GWh)

Objectifs de réalisation :

2026 :
2 artisans engagés /an
2030 :
2 artisans engagés /an

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° **T2.4**

PRIORITÉ

2

Axe T2 : Protéger la population de la pollution de l'air

Objectif stratégique

OST2.2 : Réduire les sources de pollutions atmosphériques toutes origines confondues, en associant l'ensemble des acteurs du territoire

Thème : Pollutions agricoles

Description de l'action :

En partenariat avec la Chambre d'Agriculture - Accompagner les agriculteurs dans des démarches globales conciliant performance économique et environnemental afin de réduire les consommations d'énergie, des émissions des GES et de polluants atmosphériques, développer les pratiques favorisant le stockage de carbone. Accompagnement pour mise en place de services environnementaux.

Maîtrise d'ouvrage :

Caen Normandie Métropole, avec une déclinaison au niveau de la CdC du Pays de Falaise

Référent technique :

Aurélie LETELLIER
Chargé de mission EIT
Référent CA 14

Partenaire(s) :

ADEME
Ch. Agri 14

Dépenses prévisionnelles :

Temps d'animation
Convention Ch. d'Agri

Financements possibles :

ADEME
AESN

Indicateurs :

Nombre d'agriculteurs/exploitations engagés
Analyse des économies réalisées (€, GWh), superficies de SAU concernées (ha, %)

Objectifs de réalisation :

2026 :
10 exploitations agricoles / an
2030 :
10 exploitations agricoles / an

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° **T2.5**

PRIORITÉ

3

Axe T2 : Protéger la population de la pollution de l'air

Objectif stratégique

OST2.3 : Prévenir l'exposition des personnes aux pollutions atmosphériques par les aménagements

Thème : Aménagement du territoire (prévention de l'exposition)

Description de l'action :

Prévenir l'exposition des populations sensibles (jeunes enfants, personnes âgées, femmes enceintes, personnes souffrantes de maladies chroniques ou cardiovasculaires) aux polluants atmosphériques. Lors des projets de nouvelles constructions d'établissements recevant un public sensible (crèche, école, maternité, hôpitaux et maisons de retraite), mener une réflexion sur leur implantation par rapport aux sources importantes d'émissions de polluants atmosphériques (infrastructures de transports routiers importantes, établissements industriels...)

Maîtrise d'ouvrage :

CdC du Pays de Falaise et Communes

Référent technique :

Valentin HAMEL

Partenaire(s) :

BE Urba en charge du PLUI-H - Auddicé

Dépenses prévisionnelles :

Temps d'animation

Financements possibles :

Indicateurs :

Mention de cette préconisation dans le PLUI-H

Objectifs de réalisation :

2026 :

Intégration dans le PLUI-H de la CdC du Pays de Falaise

2030 :

Déclinaison dans les communes et pour l'ensemble des projets d'aménagement

Programme d'action PCAET CdC du Pays de Falaise 2020 - 2030

FICHE ACTION N° **T2.6**

PRIORITÉ

4

Axe T2 : Protéger la population de la pollution de l'air

Objectif stratégique

OST2.3 : Prévenir l'exposition des personnes aux pollutions atmosphériques par les aménagements

Thème : Aménagement / Construction durable

Description de l'action :

Faire une place importante à la végétation dans les aménagements urbains pour purifier l'air, apporter de la fraîcheur et créer un cadre de vie agréable (espaces verts, stationnements, toitures et façades végétalisées...). Privilégier les matériaux sains et biosourcés (bois, chanvre, lin) dans la construction et la rénovation, à la fois pour la qualité de l'air intérieur, et pour la séquestration du carbone.

Maîtrise d'ouvrage :

CdC du Pays de Falaise et Communes

Référent technique :

Chargés mission Urba
Aurélie LETELLIER

Partenaire(s) :

Bureaux d'études Urba
Aménageurs

Dépenses prévisionnelles :

Temps d'animation

Financements possibles :

Indicateurs :

Coefficient de biotope des nouveaux grands projets d'aménagement (à définir dans le cadre du PLUI-H)

Objectifs de réalisation :

2026 :

Intégration dans le PLUI-H de la CdC du Pays de Falaise

2030 :

Déclinaison dans les communes et pour l'ensemble des projets d'aménagement